



Commune de Brasseuse

République Française

Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis

Canton de Pont-Sainte-Maxence

CONCERTATION PUBLIQUE : ZONES D'ACCELERATION DES EN&R

(zones d'accélération des énergies renouvelables)

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 impose aux communes, après concertation du public d'identifier sur son territoire des zones destinées à accueillir des projets visant produire de l'énergie via des ressources renouvelables.

La commune a ciblé plusieurs zones que nous vous soumettons par le biais de cette concertation.

Le dossier est consultable en mairie les mardis et vendredis de 10h00 à 12h30 jusqu'au 30 juillet 2024.

Après concertation, la commune de Brasseuse sollicitera l'avis du PNR et délibèrera lors du conseil municipal du mois de septembre.

Bien cordialement.

Fait à Brasseuse, le 10 juillet 2024.

Maxime ACCIAI

Maire de Brasseuse

